Image not found or type unknown

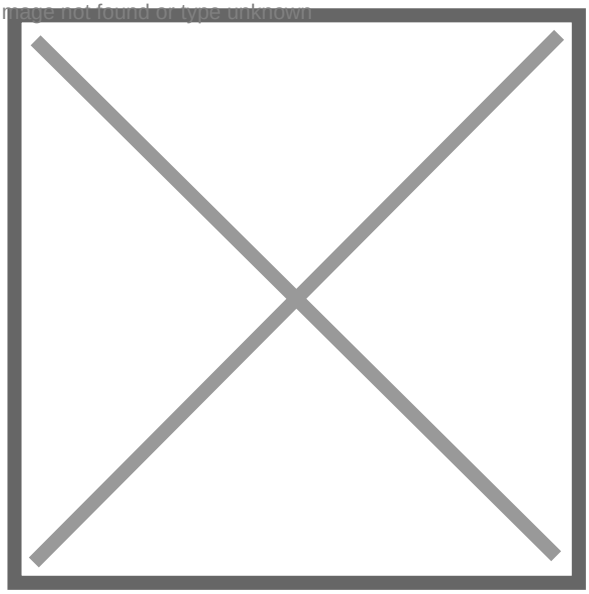

Abus de confiance ou attouchement?

Par **gwen17**, le **23/11/2009** à **15:38**

Bonjour,

Il y a quelques années je dormais chez un de mes amis lorsqu'il m'a touchée pendant que je dormais. On a, entre guillemets, couché ensemble. Je ne lui en ai pas tenu rigueur mais quelque mois plus tard on s'est revu et il a recommencé. Cette fois, je l'ai viré de la maison. Maintenant, 3 ans après, je me demande si je peux porter plainte car mon homme n'accepte pas (ce qui est mon point de vue). Si je porte plainte pour quel motif ? Est-ce que ça vaut vraiment le coup ?

Aidez moi s'il vous plait ! D'avance merci.

Par **Tisuisse**, le **23/11/2009** à **16:34**

Bonjour,

Etiez-vous mineure au moment des faits et quel âge aviez-vous ?

Par **gwen17**, le **23/11/2009** à **20:46**

je devais avoir 15 ou 16 ans

Par **Tisuisse**, le **23/11/2009** à **22:23**

Et lui, quel âge ?

Par **gwen17**, le **23/11/2009** à **23:43**

la trentaine

Par **gwen17**, le **24/11/2009** à **13:33**

Est ce que sa pourrais marcher de contactez ses parents (il est chez eux) et de leur demander peut être de le faire suivre ou autre?

Par **Tisuisse**, le **24/11/2009** à **13:34**

Je me pose plusieurs questions sur votre cas :
1 - comment se fait-il que, à 15 ou 16 ans, vous découchiez. Vous avez bien, en tant que mineure, un domicile ? celui de vos parents ou, celui de votre père ou de votre mère ?
2 - vous allez chez un ami et vous couchez, ou plutôt, vous vous allongez près de lui, dans le même lit, pour y passer la nuit, et vous voudriez que cet ami soit comme un ange ? Vous ne ferez croire à personne, et surtout pas à un juge qui en a vu et entendu d'autres, que vous n'étiez pas au courant des risques que vous encourriez ?

A mon avis, vous ne pouvez rien faire contre cet ami car à 15 ou 16 ans, la justice vous considère comme majeure sexuellement. Vous ne pourrez ni déposer une main courante ni porter plainte. Cet ami n'est pas venu vous chercher, il ne vous a pas enlevée, vous êtes allez de votre plein gré chez lui, vous vous êtes couchée de votre plein gré à côté de lui dans le même lit. Désolé de ne pas aller dans votre sens, mais que dire ou que faire d'autre ? Rien !

Par **gwen17**, le **24/11/2009** à **13:39**

1 - ma mère est morte lorsque j avais 7 ans et mon pere est parti avant ma naissance

2 - donc pour vous une personne de trente ans qui fait boire une gamine de 15 ans dans sa cave n'est pas un pédophile? alor moi ce qui me fait c que demain il en violera une et réellement.

3 - j'en dort mal la nuit car pour moi il recommencera car il na jamais eu de copine, donc pour vous il faut que je laisse sa impuni ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **frog**, le **24/11/2009** à **13:48**

Tisuisse, je suis quelque peu perplexe de voir ce genre de message qui vise à faire culpabiliser la victime. T'as traversé la route et tu t'es fait percuter, t'es tétraplégique ? Bah fallait pas prendre le risque de traverser ! Tu t'es fait pointer dans la rue sombre ? Bah fallait pas porter de minijupe !

Prise de risques ou non, ca n'a rien avoir avec le droit. Pas plus que ca ne justifie les mains baladeuses d'un mec sur une fille endormie.

[citation]A mon avis, vous ne pouvez rien faire contre cet ami car à 15 ou 16 ans, la justice vous considère comme majeure sexuellement.[/citation]
On peut donc foutre des mains partout à une fille, tant qu'elle a plus de 15 ans ? Et si elle est pas d'accord, on peut toujours se défendre en disant qu'elle l'a bien cherché ?

[citation]vous êtes allez de votre plein gré chez lui, vous vous êtes couchée de votre plein gré à côté de lui dans le même lit.[/citation]
Y'a des gens qui montent avec moi en bagnole. Je suis sûr que leur mère leur a dit que le stop, c'était dangereux. Maintenant qu'ils sont prévenus, je peux les violer ?

[citation]une personne de trente ans qui fait boire une gamine de 15 ans dans sa cave n'est pas un pédophile?[/citation]
Il est peut être chronophile, mais s'il aime les filles de quinze ans, certainement pas pédophile.

[citation]j'en dort mal la nuit car pour moi il recommencera[/citation]
J’ai du mal à suivre tes motivations. Au début tu disais vouloir porter plainte parce que ton homme, blablabla ?

[citation]car il na jamais eu de copine[/citation]
Vous gardez contact depuis ?

[citation]pour vous il faut que je laisse sa impuni ?[/citation]
A toi d’en décider. Mais si tu fais les choses, il faudra les faire en entier. Tu évoquais toute à l’heure la possibilité de faire un signalement sans pour autant déposer plainte.

Tu n’as pas l’air si convaincue à l’idée de dénoncer le mec. Par la même, je m’interroge sur ta sincérité de protéger les éventuelles prochaines victimes.

Par **gwen17**, le **24/11/2009** à **13:59**

J'en ai parler a mon homme avant hier, avant j'avais peur des réactions des gens je pensais que mon homme après avoir appris sa m'aurais quitter, et lui me dit que c'est quelque chose de très grave, et que ce sont les caractéristiques d'un futur condamné, violeur. OUI je suis perdu !!

Mon homme me dit que les violeur ont surtout des problèmes psychologique et nous n'avons

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

plus de contact depuis qu'il me la fait une deuxième fois.

Pour vous est ce les caractéristique d'un violeur ? je suis perdu .

Par **gwen17**, le **24/11/2009** à **23:30**

Juste une question etes vous la pour conseiller ou juger car la....

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés